



Frais huissier de justice. A qui de payer ?

Par kikinem31

Bonjour,

il y a quelques mois, lors de la construction de notre maison, le terrassier a arraché les câbles PTT ET EDF de notre voisin lors du terrassement du chemin d'accès.

Nous avons immédiatement prévenu nos voisins absents du sinistre et le terrassier a directement admis sa faute et a assuré la prise en charge du sinistre.

L'incident a eu lieu un mercredi. Le vendredi notre voisin a fait intervenir un huissier de justice pour constater les dégâts.

La semaine après c'est l'expert de l'assurance qui est venu et l'affaire a suivi son cours pour aboutir à la réparation complète de la part de l'assurance de notre terrassier.

Nous avons ensuite reçu un premier courrier de la part de l'assurance des voisins nous demandant le remboursement des frais d'huissier de justice de 316,84? "au titre des troubles de voisinage" (que nous avons laissé sans réponse).

Nous venons de recevoir une deuxième lettre en recommandée qui nous demande de régler cette somme sous quinzaine sous peine de poursuite judiciaire.

Sachant que nous n'avons jamais nié le sinistre et que le terrassier a fait preuve de bonne foi et a entièrement pris en charge le sinistre, sont-ils en droit de nous réclamer de payer les frais d'huissier qui a été mandaté par notre voisin "pour plus de sûreté" ?